

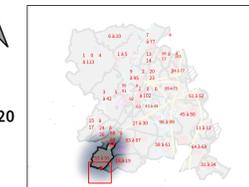
**Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de Communes du Thouarsais**

3.2

Règlement
Document graphique
PLUi approuvé le 04/02/2020

Echelle : 1:5000

PRESCRIPTION	03/02/2015
ARRÊT	04/06/2019
APPROBATION	04/02/2020
DERNIÈRE ÉVOLUTION	
RÉVISION ALLÉGÉE N°3	02/07/2024



Commune de Pierrefitte

Par délégation le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et de l'habitat

Emmanuel CHARRÉ



Maison de l'urbanisme
Communauté de Communes du Thouarsais



Source : DGIP- Cadastre 2024
Janvier 2025

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

- EL7 : Servitude d'alignement des voies publiques
- I4 : Transport et distribution d'énergie électrique
- A4 : Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise de ces cours d'eau
- PT3 : servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- AC1 - Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques
- AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles
- AC4 - Sites Patrimoniaux Remarquables
- AS1 - Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine
- PM1 - Plan de Prévention du Risque Inondation de la Vallée du Thouet
- T1 - Servitude relative aux voies ferrées
- T4 - Servitude aéronautique de balisage
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
- I6 - Servitude relative à l'exploitation des mines et carrières
- I3 - Ouvrages de distribution de gaz naturel
- Monuments Historiques
- PM2 - Servitude relative aux sites pollués